



ᓄᓇᓂᓪᓗ ᓄᓇᓂᓪᓗ
Nunavut Maligaliurvia
Legislative Assembly of Nunavut
Assemblée législative du Nunavut

COMMUNIQUÉ

Dépôt de documents par le président de l'Assemblée législative

IQALUIT, Nunavut (le 21 novembre 2017) – Le président de l'Assemblée législative, l'honorable Joe Enook, a déposé aujourd'hui le *Rapport annuel 2016-2017 de la commissaire aux langues du Nunavut* et le *Calendrier 2018 des séances de l'Assemblée législative du Nunavut*.

Le commissaire aux langues est un fonctionnaire indépendant de l'Assemblée législative. L'article 24 de la *Loi sur les langues officielles* exige que les rapports annuels du commissaire aux langues soient déposés en Chambre par le président de l'Assemblée.

« Les comités permanents de la 5^e Assemblée législative seront établis au cours de la session d'hiver de l'Assemblée », a déclaré le président Enook. « L'horaire des audiences télévisées concernant ce rapport annuel et d'autres documents sera annoncé à une date ultérieure ».

Le paragraphe 3(2) du *Règlement de l'Assemblée législative du Nunavut* exige que le calendrier des séances de l'Assemblée pour l'année suivante soit déposé en Chambre par le président.

La séance d'aujourd'hui ayant lieu avant l'annonce officielle des portefeuilles ministériels, le président Enook a également déposé un certain nombre de documents au nom du gouvernement du Nunavut, y compris les comptes publics pour l'exercice 2016-2017.

Les versions électroniques des documents peuvent être téléchargées sur le site Web de l'Assemblée législative à l'adresse suivante : <http://www.assembly.nu.ca/fr/tabled-documents>.

-30-

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :
John Quirke, greffier de l'Assemblée législative
Tél. : (867) 975-5000